



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Premier ministre : fonctionnement

Question écrite n° 33156

Texte de la question

M. Bruno Bourg-Broc demande à M. le Premier ministre quelles mesures concrètes sont prises pour que ses propres services collaborent davantage. C'est ainsi que la DATAR et le Conseil d'analyse économique (CAE) viennent tous deux, sans concertation en amont, d'entreprendre un rapport sur les stratégies de spécialisation des pays et plus particulièrement sur la place de l'industrie.

Texte de la réponse

Le Premier ministre a entrepris une action de rationalisation des centres de prospective placés sous son autorité. C'est ainsi que le Commissariat général du Plan s'est recentré sur la prospective de l'État stratège, la DATAR sur la prospective territoriale et le CAE sur les enjeux économiques des politiques publiques et des réformes. Cette clarification des missions s'accompagne d'une collaboration plus étroite entre les organismes. Le Plan et le CAE publieront conjointement une contribution relative à la création d'emplois dans les services, ainsi qu'une contribution relative à l'effort national en faveur de la recherche-développement. La DATAR et le CAE ont tous deux entrepris des travaux sur l'évolution de l'industrie face à la globalisation. Les approches retenues par chacun des deux organismes sont complémentaires : la DATAR vient de publier un rapport évaluant l'évolution des pôles de compétitivité sur les territoires français. Le CAE, conformément à sa mission, a entamé un travail de nature plus macroéconomique évaluer dans quelle mesure la montée en puissance de la Chine et de l'Inde modifie la lecture que nous devons faire des échanges internationaux de produits manufacturés. La DATAR et le CAE ont par ailleurs décidé de mener un certain nombre de travaux en commun, notamment sur l'incidence du vieillissement de la population sur la création et la reprise d'activité dans les territoires.

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bourg-Broc](#)

Circonscription : Marne (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33156

Rubrique : Ministères et secrétariats d'état

Ministère interrogé : Premier ministre

Ministère attributaire : Premier ministre

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 février 2004, page 925

Réponse publiée le : 16 mars 2004, page 2001